

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, BRETON Antoine, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Madame VEZY Sandrine a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

EXPOSÉ – INTÉRÊT DU PROJET

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. Les enjeux sont multiples : économiques, environnementaux et sociaux.

35 % de la facture d'électricité est consacrée à l'éclairage public. Ce poste de dépenses est d'autant plus gourmand que la commune est confrontée au vieillissement des équipements d'éclairage devenus obsolètes et inutilement énergivores. L'optimisation des consommations énergétiques étant devenu un enjeu majeur, la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, la commune d'Olivet souhaite donc s'engager dans cette voie. La rénovation de l'éclairage public permettra de réduire d'au moins 10% la facture d'électricité. L'objectif est de réduire l'intensité lumineuse des luminaires en alliant sécurité et visibilité des personnes et limitation des impacts sur l'environnement et notamment la biodiversité.

C'est pourquoi, la commune d'Olivet s'est engagée dans le renouvellement de l'ensemble de son parc d'éclairage public. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2023. C'est ici la deuxième tranche qui sera poursuivie par une troisième et dernière tranche de rénovation.

DÉTAIL DES DÉPENSES :

Postes	DÉPENSES		RECETTES	
	H.T.	T.T.C.	Co-financeurs	TOTAL
Étude, installation du chantier	800 €	960 €	Territoire Énergie Mayenne 25% du montant (H.T des travaux) hors maîtrise d'œuvre soit 23.69 % du coût total H.T	12 836.25 €
Dépose de 26 ensembles complets (mâts + lanternes)	4 550 €	4 641 €	FONDS VERT Soit 56.31 % du coût total H.T	30 704.31 €
Fourniture de 26 mâts cylindro-coniques thermolaqué avec crosse	13 000 €	15 600 €		
Fourniture de 26 lanternes	13 000 €	15 600 €		
Pose de 26 ensembles complets	13 000 €	15 600 €		
Fourniture de 26 prises guirlandes	4 550 €	5 460 €		
Coefficient D'actualisation TP12b	2 445 €	2 934 €		
Maîtrise d'œuvre (6%)	3 080.70 €	3 696.84 €		
			PART Maîtrise d'ouvrage soit 20 % du coût H.T	10 885.14 €
TOTAL	54 425.70 €	65 310.84 €	TOTAL	54 425.70 €

Nombre de conseillers
en exercice : 11
de présents :
de votants :

Date de convocation :
24/02/2023

Date d'affichage :
20/03/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :
DCM 2023-13 DEMANDE DE SUBVENTION ÉTAT / FONDS VERT RÉNOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES

Coût total des travaux d'investissement
« RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 » ... **54 425.70 € H.T**

Plan de FINANCEMENT :

Subvention de l'État « FONDS VERT »	30 704.31 € (soit 56.31 % du coût total H.T)
Aide TERRITOIRE ÉNERGIE	12 836.25 € (soit 25 % du coût hors maîtrise d'œuvre)
Autofinancement	10 885.14 € (soit 20 % du coût total H.T)

Calendrier prévisionnel :

Le commencement des travaux est prévu entre septembre 2023 et décembre 2023.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de solliciter la subvention auprès de l'État concernant le programme d'investissement travaux « RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 » ;

Un dossier « D.E.T.R » ayant été déposé pour ce même projet, la commune retirera sa demande au titre de la D.E.T.R 2023 en cas d'octroi du Fonds Verts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux « RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 » ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous pour la partie investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre du « **FONDS VERT** » pour un montant de **30 704.31 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document y afférent.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

**Le Maire,
Éric MORAND**

